

A deux pas de l'Ecole Normale

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **68 (1929)**

Heft 13

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-222493>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

que. Que voulait-on de plus pour être heureux ?

Et pourtant Elysée regrettait et son emploi aux chemins de fer fédéraux et les chopines de petit blanc partagées à la fin de la journée avec les amis. Ah, ces chopines au parfum âcre et réconfortant, de quelle suave poésie n'avaient-elles pas entouré son labeur quotidien ! En ce temps-là, tout en travaillant il les voyait danser autour de lui chaque après-midi, et le soir, en remontant le Petit Chêne, il sentait une véritable déman-gaison lui courir le long de la langue, puis descendre au fond du gosier et se poursuivre jus-que sur les membranes de l'estomac. Lorsque bon gré mal gré, il dut opter pour la cité de Viret, il s'était un peu consolé en se disant que là-bas aussi il trouverait des chopines et qu'à travers les chopines il ne tarderait pas sans doute à dé-couvrir des amis. Mais, à peine installés dans leur nouvel appartement, Suzette avisa genti-ment son mari que, sans vouloir faire la pares-seuse, elle entendait cependant profiter de sa re-traité pour s'attarder un peu de bon temps. Ne sachant pas combien d'années ils avaient encore à vivre ensemble, elle déclara vouloir dorénavant le quitter le moins possible et l'accompagner ré-gulièrement dans ses promenades quotidiennes. Un beau matin, vers les dix heures, Elysée, que ces marques d'affection avaient laissé quelque peu sceptique, chercha à s'éclipser pensant que sa femme, occupée à la préparation du dîner, ne pourrait pas s'opposer à ce qu'il prit seul de la poudre d'escampette. Il avait compté sans le flair de sa Suzette toujours sur le qui-vive. La brave femme n'hésita pas à suspendre sur le champ ses préparatifs à la cuisine pour sortir avec lui en affirmant que le dîner pouvait at-tendre. « En mangeant une heure plus tard, l'ap-pétit n'en sera que meilleur », avait-elle ajouté.

Elysée s'aperçut bien vite qu'à aucune heure de la journée il ne lui était possible de s'évader sans être accompagné de sa fidèle moitié. Un jour qu'il avait timidement fait remarquer qu'il boirait volontiers une chopinette, Suzette lui ré-pondit froidement :

— Qui t'empêche d'aller à la cave tirer un verre au tonneau de Grandvaux ?

Elysée était, nous l'avons déjà dit, un garçon sociable et pacifique. Or, à ses yeux, le vin ne devait être qu'un instrument et non une fin ; il le considérait comme un moyen efficace de rap-procher les hommes entre eux. S'il eût possédé l'étoffe d'un apôtre, nous l'aurions vu faire du vin la base d'une nouvelle Internationale, parce qu'il disait que le jus de la vigne est un créateur d'esprit démocratique et un élixir suscitant les mouvements du cœur ! Mais, boire seul, sans avoir de partenaire ou tout au moins de voisin accomplissant à portée de la voix le même rite avec la même gravité ; cela constituait, à ses yeux, une profanation pure et simple du liquide sacré.

En novembre 1928, le décès d'un ancien cama-rade vint lui fournir l'occasion de se rendre à Lausanne pour y participer à l'ensevelissement. Jamais de sa vie, il n'avait accueilli une aussi triste nouvelle avec un cœur aussi réjoui. Allez revoir les amis, boire un verre ou deux en leur compagnie, c'était le comble de ses vœux ! Mal-gré la cérémonie lugubre, cette journée fut pour lui si radieuse qu'il se promit d'exploiter dorénavant un filon aussi merveilleux. Effecti-vement, trois semaines plus tard, il découvrit dans la « Feuille » un nouvel avis mortuaire d'une connaissance au 3e degré. Suzette eut beau déclarer : « Tu ne vas pas pourtant aller à Lau-sanne pour tous les ensevelissements », rien n'y fit, Elysée s'étant enhardi à répondre : « Avec la mort, c'est inutile de marchander ». Lors d'un troisième décès suivi d'un nouveau voyage à Lau-sanne, Suzette hasarda la remarque que lorsqu'il occupait encore son emploi, c'était rare de le voir prendre part à un ensevelissement plus d'une fois par hiver, Elysée répliqua qu'alors il n'était pas libre de son temps et de ses mouve-ments, ce qui était parfaitement exact.

En janvier et février 1929, Dureposoir fit

tant et si bien qu'il trouva moyen de se rendre à la capitale assez régulièrement tous les dix jours pour un enterrement. « C'était à cause de la grip-pe », disait-il, « qui décimait la population lau-sannoise ». Suzette lâcha des exclamations qui n'annonçaient rien de bon ; elle fit aussi allusion à la dépense que ces voyages répétés occasion-naient, malgré le rabais dont bénéficiaient les em-ployés des CFF. Elysée qui n'était point sourd, se dit que les ensevelissements avaient fait leur temps et qu'il allait falloir chercher autre chose. Il s'en ouvrit à son ami Bézuchet de la Croix d'Ouchy. Celui-ci lui tint ce langage :

— Elysée, je connais un moyen de te sortir d'embarras. Tu as entendu parler du mouvement en faveur de l'émancipation de la femme ? Eh bien, sais-tu que tout ça pourrait tout aussi facile-ment tourner en faveur de l'émancipation de l'homme. Tu vas voir pourquoi : Arranges-toi pour que ta femme se fasse enrôler dans un de ces comités féministes qui pullulent dans le can-ton. La brave dame Dureposoir aura tant de séances et celles-ci dureront si longtemps qu'elle n'aura plus le loisir de contrôler tes sorties et tes chopines. Et si cela ne suffit pas, écris à Mlle Luzzy, une des organisatrices de la pétition en faveur des droits civiques de la femme à Lau-sanne, pour t'offrir à aller collecter des signa-tures dans les villages de ton district. Ta femme étant une mauvaise marcheuse, elle ne pourra pas t'accompagner aussi loin. Ainsi, jusqu'au 5 mai tu auras de l'embauche et des chopines en pers-pective. Plus tard, tu l'arrangeras de façon que ta femme monte en grade dans son comité ; seule-ment, dans ce cas, prépare-toi, mon cher ami, à faire de tes propres mains, la popote, parce que, quand elles en sont là, les femmes n'ont plus le temps de s'occuper des affaires de leur ménage.

Elysée Dureposoir remercia avec effusion son ami du bon conseil qu'il lui donnait et repartit ce jour-là tout ragaillard de Lausanne. En arri-vant à Orbe, il riait sous cape en se disant : « Je ne me serais quand même jamais figuré qu'un jour les hommes devraient recourir au « mouve-ment féministe » pour se créer des libertés, mais, en ce monde, que de choses n'y a-t-il pas qui se retournent contre leurs auteurs ou leurs bénéfi-ciaires ? Moi, par exemple, tout Elysée Dure-posoir que je suis, je considérerais autrefois ma retraite comme l'antichambre du paradis et maintenant que je pourrais en jouir, j'en suis plus que rassasié ! »

Aimé Schabzigre.

Il y a un confrère et confrère. — Lucien Guityry dé-jeune seul dans un restaurant nouveau et fort cher. Comme on lui présente l'addition, une addition sa-lée, l'acteur fait demander le patron.

— C'est pour moi, cette addition ?

— Oui, monsieur.

— Vous ne me connaissez donc pas ?

— Non, monsieur... Qui êtes-vous ?

— Mais un confrère, mon cher, un confrère...

— Ah ! si j'avais su... Je vais vous faire soixante-quinze pour cent...

Puis, comme Guityry sort, le restaurateur l'ac-compagne jusqu'à la porte, et :

— Pardon, puis-je savoir quel restaurant vous te-nez ?

— Mais je ne tiens pas de restaurant !

— Ne m'avez-vous pas dit que vous êtes un confrère ?

— Oui...

Et confidentiellement, à l'oreille :

— Je suis voleur, comme vous...

A LAUSANNE, AU TEMPS JADIS

7 juin 1701. — Si le Magnifique Très honoré Seigneur Trésorier vient aborder au logis aux Trois Couronnes on le défrayera et on luy ira au rencontre et tous ceux qui accompagneront la Magistrature on leur donnera à souper ; mais pour ceux qui feront bande à part pour luy aller au rencontre, non. Et on fera tirer tous les ca-nons des tours et fauconneaux (très petit canon) et ceux qui sont à l'arsenal puisque c'est la pre-mière fois qu'il est venu depuis qu'il a esté es-tabli. (Le trésorier romand était le second ma-gistrat de la République de Berne, chargé spécia-lement des affaires romandes.)

4 May 1702. — On refuse à Moyse Aubert de payer le souper qu'il a donné à plusieurs person-nes qui avoyent fait bande à part pour aller au

rencontre du Magnifique Trésorier, puisqu'il y avait ordonnance, etc. (Le gargotier Aubert avait sans doute frappé à plusieurs portes pour se faire payer avant d'arriver au Conseil).

16 juin 1701. — Mme De Saussure de Bourg ayant fait venir du vin de Lonnay qu'elle a ven-du à Etavez a été condamnée à cinquante florins de bamp.

Mestriaz Léonty, organiste esconduit d'estre receu habitant en cette ville puisqu'il est prosélyte et qu'il y a un mandat de L. Ex. qui ordonne de les faire sortir. (Les prosélytes étaient d'ordinaire bien reçus ; mais pas ceux qui appartenaient à une variété de piétisme poursuivi par Ls Ex. ; on en envoya même aux galères de Gènes).

Mons. l'hospitalier (directeur de l'hôpital) fera donner le fouer à la fille d'Aywald par le dortoir (en tournant autour du dortoir) en présence de son père et de sa mère pour avoir donné à man-ger de la mort aux rats à des enfants et la libérera de la Discipline moyennant qu'elle paye toute la dépense et autres dépends survenus à ce sujet.

7 juillet 1701. — Le crieur public ne crie point le vin gras pour bon, ains (mais) le crieur pour tel qu'il sera.

Tous les bouchers que Mu le Métrail (inspec-teur des denrées et des poids et mesures) a fait convenir (citer) pour n'avoir pas de viande à vendre lundi, chacun cinq florins de bamp en fa-veur du métrail.

21 juillet 1701. — Permission à Mons. Viret de faire une ramure à la mansarde sur le der-nier (derrière) de sa maison et qu'il n'en fasse point sur le devant.

26 juillet 1701. — On délivrera à ceux de Pully la graine qu'on estoit accoutumé de leur délivrer pour leurs pauvres avec les retenues à condition qu'ils ne laisseront point venir leur pauvres en ville pour demander d'aumone, faut de quoy on les mettra à la Discipline et la com-mune de Pully payera leur entretien. Le 29 no-vembre 1701, on revient sur la question : « On examinera les roles des pauvres de Pully pour le empêcher de mendier en ville. »

6 octobre 1701. — Un Français réfugié qui a esté attrapé avoir cully (cueilli) des raisins à la vigne de Mons. le conseil Destruies est con-damné à estre conduit auprès du tourniquet ou Mons. le procureur fiscal luy fera une exhortation à mieux vivre à l'advenir et qu'il auroit mérité d'estre mis dans le tourniquet et condamné à dommage, au bamp et à tous dépends. (C'é-tait sans doute un Français du Midi, pays où cha-qu passant est pleinement autorisé à se servir aux vignes. — Le tourniquet était appliqué d'ordi-naire aux maraudeurs jusqu'à ce qu'ils rendissent le corps du délit).

8 Novembre 1701. — La livre de suif aussi bien que celle des chandelles ayant augmenté d'un cruche, Mons. le métrail défendra à tous les bouchers de vendre aucun suif qu'a ceux de la ville qui vendent des chandelles, deffend aussi aux chandelliers (marchands, sans doute) de vendre aucune chandelle qu'a ceux de la ville.

22 Novembre 1701. — A l'innocente de pe-nette Dumoulin une robe de tridaine (malade et teinte de folie tranquille ou idiote incapable de gagner sa vie).

Mons. le procureur fiscal fera sortir de la ville celui qui vend des savonnettes et celui qui vend des chansons.

A deux pas de l'Ecole Normale. — On peut voir à deux endroits, au bas des escaliers conduisant de la Solitude au Champ de l'Air, les inscriptions sui-vantes : « Chemin interdit à tous véhicules ! »

Un peu de calcul. — L'instituteur : Voyons, Pierre, lorsque ton papa rentre à 1 h. du matin et qu'il doit se lever à 7 h. 1/2, combien a-t-il de minutes et combien de secondes à dormir ?

L'élève : Point, m'sieu ; maman ronchonne toute la nuit, parce qu'il est rentré trop tard !

Au marché. — Un paysan, venant vendre des tom-mes en ville, rencontre sur le marché un ami qui lui demande :

— Combien de tommes as-tu dans ton panier ?

— Si tu devines, elles sont toutes les neuf à toi.

— Ma foi... dans ce panier-là, il peut bien y en avoir quelque chose comme... neuf.

— Qui, diable, aurait pu se douter que tu devinerais si vite ! Eh bien ! allons boire une bouteille.